

①

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

## **DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2014**

### **INSTALLATION D'UNE SAGE-FEMME**

L'assemblée donne son accord pour une mise à disposition à Madame Aurore Drugmanne, sage-femme jusqu'alors installée à Jeumont, du local situé en rez-de-chaussée de la mairie dans le cadre d'une convention de 18 mois renouvelable, à partir de juillet.

Ce local est en effet vide d'occupation actuellement mais chauffé et très fonctionnel.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 200 euros.

### **60, RUE DE LA REPUBLIQUE**

Après mise aux enchères sur internet, le portail du 60 rue de la république sera vendu sept cent cinquante euros à la société Matériaux anciens du Nord de Doullers.

La société sera habilitée à l'enlever après démolition de la construction, en septembre.

### **GROUPEMENT DE COMMANDE DU CENTRE DE GESTION**

Afin de continuer le travail de dématérialisation des actes, l'assemblée accepte l'adhésion de trois cent euros au nouveau groupement de commande du Centre de Gestion du Nord.

### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

L'assemblée vote les subventions annuelles aux associations ayant tenu leur assemblée générale et présenté leurs comptes

Une subvention de 100 euros est attribuée à ICE pour payer le matériel de la réparation de la sono communale

### **REGIE BUS**

La disparition du transport scolaire entraîne la suppression de la régie de recettes destinée à ce service.

### **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Le conseil vote le principe de l'avenant au contrat Intercommunal Enfance Jeunesse afin de permettre à la commune de Louvroil la création d'un accueil de loisirs extra-scolaire.

## **MARPINIOUX**

Le conseil vote les tarifs des accompagnants pour les voyages de cet été : 10 € pour le Val Joly et 26 € pour Paradisio.

Le conseil accepte le principe d'une tarification par période de deux semaines pour les plus petits.

## **PRE FLEURI**

Compte-tenu de la morosité sur le marché de l'accession et de la nécessité d'attirer de nouveaux contribuables, le conseil décide de baisser le prix des parcelles du lotissement le Pré fleuri, en le fixant à soixante euros le mètre carré.

## **9 et 9 BIS RUE DE LA PLACE**

Le maire, M Nicol et M Lavielle, ont reçu les deux « acheteurs candidats » et proposent au conseil, qui accepte, la candidature de M Youcef Tébaché pour 15 000 euros.

## **DELEGATION AU MAIRE**

Le conseil donne délégation au maire pour régler les avances pour honoraires des avocats, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **CIRCULATION ET SECURITE**

Constatant la vitesse toujours excessive de certains véhicules et l'impossibilité technique et financière d'installer des dizaines de ralentisseurs, et au vu des propositions du groupe de travail « voirie », le conseil mandate le maire pour prendre les arrêtés de circulation de mises en place de priorités à droite à plusieurs intersections de la commune.

Il est notamment pris exemple sur la commune voisine de Jeumont où les automobilistes respectent les limitations en raison justement des très nombreuses priorités à droite.

Les rues concernées de la commune sont : Rue Marceau, cité Thivrier, rue de l'énergie, rue du Bel Air, rue du long fossé, rue Delbreil, rue Albert Camus, rue Gambetta, rue Sadi-Carnot, Giratoire rue de Maubeuge.

Demande sera faite à l'agglomération de poser les panneaux correspondants et d'annoncer clairement le changement de signalisation sur la commune.

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Le conseil valide la liste des 16 titulaires et 16 suppléants à proposer aux services fiscaux